

VOTRE INTERVENTION CHIRURGICALE

► Préparer votre séjour

La consultation

L'acte opératoire vous a été proposé et expliqué en consultation par votre chirurgien.

Son secrétariat vous a remis une prière de recevoir.

L'anesthésie : nous vous demandons de prendre rendez-vous auprès du secrétariat des anesthésistes réanimateurs, au numéro suivant : **04 37 90 33 02 ou 04 37 90 33 03**.

Afin de dissiper vos inquiétudes, n'hésitez pas à poser au médecin anesthésiste réanimateur qui vous reçoit, toutes les questions qui vous semblent importantes.

Pensez à prendre le temps de lire les documents qui vous sont remis lors des consultations pour respecter les recommandations et les remettre aux équipes soignantes le jour de votre intervention.

La pré-admission

Vous devez réaliser votre dossier de pré-admission dès que vous connaissez la date de votre intervention, ou au plus tard lors de votre consultation d'anesthésie. Pour cela référez-vous à la fiche « **vosre admission** ».

Pensez à remplir votre choix de chambre : **double, simple, ou premium**.

Les chambres simples et premium font l'objet d'un supplément. (Cf. le « **dossier administratif** »). Elles sont attribuées en fonction des disponibilités.

Ce qu'il faut apporter le jour de votre entrée

• Votre dossier administratif

Constitué de votre pièce d'identité, de votre autorisation d'opérer pour les mineurs, des consentements, ou de tout autre document manquant lors de votre pré-admission.

• Votre traitement personnel

Pour assurer la continuité de votre prise en charge médicamenteuse, nous vous demandons d'apporter la dernière ordonnance de votre médecin traitant ainsi que vos médicaments.

• Les documents médicaux

Pensez à apporter :

- vos résultats d'examens biologiques prescrits par l'anesthésiste ou votre chirurgien :
- votre carte de groupe sanguin
- les clichés de radiologie ou d'échographie
- le carnet de santé pour les enfants

• Vos effets personnels

Le linge personnel n'est ni fourni, ni entretenu par l'établissement. Pensez à apporter vos effets personnels : pyjamas, chemise de nuit, robe de chambre, pantoufles, nécessaire de toilette (serviettes, gants, savon, shampoing, brosse à dent, dentifrice, brosse à cheveux, sèche-cheveux...).

Les consignes pré-opératoires, respecter les règles d'hygiène de base :

- La veille et le matin de l'intervention, prenez une douche avec un shampoing selon les consignes qui vous ont été remises lors de la consultation chirurgicale.
- Nettoyer et couper vos ongles de mains et pieds.
- Retirer tout maquillage, vernis à ongles, bijoux et piercings.
- Revêtir des vêtements propres.
- Respecter le jeûne 6h avant votre entrée (pour les entrées le jour de l'intervention).
- Ne rien boire, rien manger, ne pas fumer.

Prévoir un moyen de transport pour votre retour au domicile
(en particulier pour les hospitalisations en chirurgie ambulatoire)



► Votre séjour

L'entrée

Les entrées programmées ont lieu :

- Pour l'**hospitalisation temps plein**, la veille au soir entre **15h30** et **17h** (ou le matin même à 7h en fonction de votre intervention).
- Pour l'**hospitalisation en ambulatoire**, le matin même à partir de 7h.

Vous êtes attendu(e) :

- Pour l'hospitalisation, au bureau des infirmières situé au 4^e étage.
- Pour l'ambulatoire, au bureau des infirmières situé au 1^{er} étage.

Quelque soit le service, l'équipe soignante qui vous accueille :

- Récupérera les documents nécessaires (dossier administratif, consentement, carte de groupe sanguin, autorisation d'opérer pour les mineurs...).
- Vérifiera votre identité et vous posera un bracelet d'identification.
- Vous donnera les informations nécessaires à votre installation et préparation.
- Vous posera les questions nécessaires à la préparation de l'intervention (appareil dentaire, auditif...).

Dès votre sortie de salle d'opération vous serez conduit(e) en salle de réveil sous la responsabilité du médecin anesthésiste.

Il signera le moment venu, l'autorisation de votre retour en chambre.

Traitement de la douleur

Les équipes médicales et soignantes sont sensibilisées et mettent en œuvre tous les moyens pour la soulager.

Dès votre admission, votre douleur sera systématiquement évaluée et les professionnels vous interrogeront régulièrement tout au long de votre séjour.

Maison de Convalescence ou soins de suite

Vous pouvez solliciter l'assistante sociale avant ou pendant votre séjour, pour préparer votre sortie et suite de soins en maison de convalescence si besoin.

Un certificat médical, un arrêt de travail ou une prescription vous seront remis par votre chirurgien ou l'anesthésiste, avant votre sortie.

Numéros de téléphones utiles après votre hospitalisation

Pour la chirurgie en hospitalisation le : **04 37 90 33 96** (24h/24, 7j/7)

Pour la chirurgie ambulatoire, du lundi au vendredi de **7h à 18h**, le : **04 37 90 33 01**

En dehors de ces horaires, le : **04 37 90 33 96**